

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/288

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Enfance/jeunesse : convention territoriale globale

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du 8 novembre 2021 validant la démarche Convention Territoriale Globale (CTG) et la constitution d'un comité de pilotage,

Considérant que les axes de la CTG sont : organiser l'offre petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité – permettre l'accès aux droits et à l'information – agir en direction des publics fragilisés – animer la vie sociale,

Considérant que la CTG permet de travailler en transversalité avec les partenaires à l'échelle communale et intercommunale et garantit le financement des actions relevant du Contrat enfance jeunesse avec la CAF Isère et celles du Contrat territorial jeunesse avec le Département,

Considérant la nécessité d'avoir un nouvel outil au 1^{er} janvier 2023 pour 5 années (2023-2027) dès la fin des contrats enfance jeunesse avec la CAF qui se terminent au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de coopération,

Considérant la répartition financière suivante :

Chargé de coopération BP 2023	Porteur	Coût intégral pour 1 ETP	Temps de travail estimé ETP	coût du poste au regard du besoin estimé	Part CAF		Reste à charge d'EBER CC
					Valorisation dans le dispositif CAF	Estimation de la participation CAF*	
Zone Péage de Roussillon Salaise sur Sanne Roussillon Sablons	Centre social du Roussillonnais	53 000,00 €	0,7	37 100,00 €	0,7	17 500,00 €	19 600,00 €
Zone St Maurice L'Exil St Clair du Rhône & les communes de l'entente	Ville de Saint Maurice L'Exil	59 000,00 €	0,8	47 200,00 €	0,8	20 000,00 €	27 200,00 €
Zone CS des 4 Vents CS OVIV CS Au Fil De Lambre Chanas	CS des 4 Vents	48 000,00 €	0,8	38 400,00 €	0,8	20 000,00 €	18 400,00 €
	CS Au Fil De Lambre	31 000,00 €	0,8	24 800,00 €	0,8	20 000,00 €	4 800,00 €
Zone CS de l'île du Battoir	EBER CC	50 000,00 €	0,45	22 500,00 €	0,4	10 000,00 €	12 500,00 €
Programme de Réussite Educative	EBER CC	50 000,00 €	0,5	25 000,00 €	0,2	5 000,00 €	20 000,00 €
Accès aux droits	EBER CC	50 000,00 €	0,55	27 500,00 €	0,25	6 250,00 €	21 250,00 €
Pilotage	EBER CC	56 000,00 €	1	56 000,00 €	1	25 000,00 €	31 000,00 €
Prévention numérique	Ville de Salaise sur Sanne	45 000,00 €	0,4	18 000,00 €	0,25	6 250,00 €	11 750,00 €
Handicap	CS du Roussillonnais	57 000,00 €	0,5	28 500,00 €	0,25	6 250,00 €	22 250,00 €
Compétences PsychoSociales	CS de l'île du Battoir	35 000,00 €	0,5	17 500,00 €	0,25	6 250,00 €	11 250,00 €
Animation Vie Sociale	CS de l'île du Battoir	45 000,00 €	0,3	13 500,00 €	0,3	7 500,00 €	6 000,00 €
		579 000,00 €	7,3	356 000,00 €	6	150 000,00 €	206 000,00 €
Territoire d'intervention EBER						42%	58%

* En moyenne, la Caf plafonne son financement d'1 ETP à 25 000€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité de ses membres,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

APPROUVE la participation financière d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes pour les postes de chargés de coopération, pour la durée de la CTG, soit 5 ans,

APPROUVE la création d'un poste de chargé de coopération CTG en catégorie B (Fonctionnaire ou contractuel) à 0,5 ETP Programme de réussite éducative et 0,5 ETP sur les missions CTG,

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier dont notamment la convention CTG et ses avenants à venir,

AUTORISE la Présidente à signer la ou les conventions financières 2023/2027 qui seraient associées à la Convention Territoriale Globale (Bonus CTG et Prestations de Services) avec la CAF Isère, et à signer chaque année les documents liés à ces conventions (comptes de résultats, budgets prévisionnels, ...),

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

